



Services périscolaires et extrascolaires



Livret de présentation

Commune de Saubusse

Inscription aux services périscolaires de Saubusse

Afin de simplifier vos démarches (inscriptions, modifications, paiement, ...), la Mairie de Saubusse a mis en place un portail famille appelé City Family. Un compte vous sera automatiquement créé lors de l'inscription de votre enfant au service scolaire. Pour bénéficier des services périscolaire (matin, soir, mercredis), une inscription est **OBLIGATOIRE**.

Vous devez vous rendre sur le portail familles de la commune de Saubusse afin de Compléter les fiches de renseignements et le planning des réservations:

<https://saubusse.portailfamilles40.fr>

Pour nous contacter:

**Mairie de Saubusse - Service
périscolaire**

**periscolaire@saubusse.fr /
05.58.57.70.38 / 07.89.04.55.60**

Tarifs

La grille des tarifs pour l'année scolaire en cours est disponible sur votre espace famille.

Facturation

Les accueils périscolaires sont facturés mensuellement. La facturation est réalisée à partir du pointage des présences effectué chaque jour par l'équipe d'animation. La facture est transmise via la portail famille.



Organisation de la semaine

Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h30 - 8h20	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire		Accueil périscolaire	Accueil périscolaire
8h30 - 12h	Enseignement	Enseignement		Enseignement	Enseignement
12h - 13h50	Pause méridienne	Pause méridienne		Pause méridienne	Pause méridienne
13h50 - 16h30	Enseignement	Enseignement		Enseignement	Enseignement
16h30 -18h30	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire		Accueil périscolaire	Accueil périscolaire

Les accueils périscolaires du matin et du soir

Ils fonctionnent en période scolaire, les Lundis, Mardis, Jeudis et Vendredis:

Les matins: de 7h30 à 8h20

Les soirs: de 16h30 à 18h30

Le soir, le goûter est fourni par la Mairie. Une aide aux devoirs, sur inscription, peut être dispensée aux enfants de l'élémentaire (CP au CM2), qui fréquentent l'accueil périscolaire.

Des activités ou des jeux sont proposées aux enfants afin qu'ils soient acteurs et auteurs de leurs temps libres.

La pause méridienne

Horaires: 12h-13h50 (comprend le temps de restauration et de la détente).

L'accueil des enfants, après la pause méridienne prise à l'extérieur, se fait uniquement **à partir de 13h50**.

Les repas sont fournis par le Pôle Culinaire de MACS. Toute famille souhaitant bénéficier de ce service, doit au préalable, s'inscrire auprès du Pôle Culinaire de MACS, par mail:

regie.poleculinaire@cc-macs.org

Les menus sont affichés à l'école.

Il appartient aux familles de faire connaître toutes particularités alimentaires ou allergiques de l'enfant (P.A.I.).

Des activités ou des jeux sont proposées aux enfants du CP au CM2.

Accueil de Loisirs du Mercredi

Il fonctionne en période scolaire, tous les Mercredis, de 7h30 à 18h30.

Les enfants sont accueillis dans les locaux du Groupe Scolaire "Les Cigognes", en journée, demi-journée, avec ou sans repas.

L'accueil du matin et le départ du soir se fait aux horaires suivantes:

Matin: de 7h30 à 9h / Soir: de 16h30 à 18h30.

Pour les inscriptions en demi-journée, les enfants pourront être amenés et récupérés sur les créneaux suivants:

Accueil et départ du midi: à 12h

Accueil et départ de l'après-midi: à 13h30

Durant l'accueil de loisirs; il sera mis en place diverses activités: activités artistiques et culturelles, ateliers numériques, lecture, jeux et grands jeux, initiation à différents sports, mise en place de projets ...

Services Extrascolaires

Accueil de Loisirs “Les enfants de l’Adour” à Saint-Jean-de-Marsacq

La commune de Saubusse est en partenariat avec la Mairie de Saint-Jean-de-Marsacq pour les vacances scolaires.

Pour tout renseignement complémentaires ou si vous souhaitez inscrire votre enfant, vous pouvez contacter Laure SECHEER, Directrice, à l'adresse de l'accueil de loisirs: centredeloisirs@saintjeandemarsacq.fr

OU

Accueil de Loisirs à Saint-Geours-de-Maremne

La commune de Saubusse est en partenariat avec la Mairie de St Geours de Maremne pour les vacances scolaires.

Pour tout renseignement complémentaires ou si vous souhaitez inscrire votre enfant, vous pouvez contacter Cindy NICOL, Directrice, à l'adresse de l'accueil de loisirs: alsh@saint-geours-de-maremne.com

